

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

A retenir :

Mildiou : pas de traitement à prévoir

Oïdium : premier traitement à prévoir si ce n'est pas déjà fait

Black rot : pas de traitement à prévoir

Tordeuse : vol sur la fin

Mildiou :

Il n'y a pas de contamination en cours. Les averses orageuses annoncées en fin de semaine ne devraient pas déclencher de contamination. Attention cependant, les secteurs très arrosés par les derniers orages sont plus sensibles. Les pluies orageuses annoncées cette semaine semblent peu importantes, il se pourrait que cela évolue.

Pas de traitement à prévoir.

Oïdium :

Le premier traitement peut être programmé si ce n'est pas déjà fait

En cette période de pousse active de la végétation, vous pouvez privilégier un produit systémique.

Le module Optidose de l'IFV préconise un dosage à 40% de la dose homologuée pour l'oïdium et 30 % pour le mildiou.

Black rot :

Pas de traitement spécifique à prévoir.

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 5

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>